

A Orléans, le 21 février 07

Monsieur le Président  
Tribunal Correctionnel  
44 rue de la Bretonnerie  
45000 ORLEANS

Objet : jugement des faucheurs volontaires d'OGM

Monsieur le Président,

Les 26 et 27 février 2007, vous allez devoir juger 32 faucheurs accusés d'avoir volontairement neutralisé, le 14 août 2006 à Villereau, une parcelle d'essai de maïs génétiquement modifié de la société Monsanto.

J'exprime par ce courrier la solidarité de l'association des Naturalistes orléanais avec les personnes inculpées dans ce procès et le soutien à l'action de désobéissance civile des faucheurs volontaires d'Organismes Génétiquement Modifiés en plein champ.

Les questions de fond posées par la culture des OGM en plein champ sont multiples :

- la non maîtrise des risques de dissémination des OGM dans le milieu naturel ; des exemples de contamination l'ont déjà prouvée,
- la question éthique de la brevetabilité du vivant,
- l'appropriation de ce vivant par quelques multinationales,
- la compétition effrénée que ces entreprises se livrent à cette fin, au mépris d'une agriculture de qualité et de ceux qui, au quotidien, dans des exploitations agricoles à taille humaine, se battent pour défendre une nourriture de qualité.

Ces questions doivent relever d'un débat démocratique qui n'existe toujours pas dans notre pays.

Au nom de l'association des Naturalistes orléanais, je vous demande, Monsieur le Président, de relaxer ces personnes qui ont agi pour le bien et l'intérêt commun, et en état de nécessité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Paul SIFFERT,

Président des Naturalistes orléanais